Logo CFDT

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :

un déploiement à la peine sur Orange France Siège
L’accord ARCQ signé le 20/02/2017 avec les syndicats majoritaires visait un déploiement progressif jusqu’à 18 mois après la signature, soit une généralisation à l’ensemble des salarié(e)s à compter de septembre 2018.

Documents
Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :